Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_149-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-149

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE

Absentes :

Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 24 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

CRÉATION D'UN POSTE AU SEIN DU SERVICE COMMUNICATION

M. Philippe HENNION, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Création d'un poste de chargé de communication au sein du service communication

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Depuis deux ans, la Ville de Concarneau s'est dotée d'un véritable service communication, structuré autour d'une directrice, d'une graphiste et d'une webmestre. Ce service pilote désormais l'ensemble de la communication institutionnelle de la collectivité, en lien avec les différents services municipaux. Jusqu'à présent, le service culture disposait de son propre chargé de communication, pour répondre à ses besoins spécifiques. Suite au départ de cet agent, les services communication et culture ont choisi de faire évoluer ce fonctionnement et de rattacher ce poste au service communication.

Ce rattachement permet avant tout de **mutualiser les compétences** au sein d'un même service, en rassemblant l'ensemble des expertises en communication – stratégie, rédaction, graphisme, web et réseaux sociaux. Cela favorise un travail collectif plus efficace, une meilleure répartition des tâches selon les compétences de chacun, et une montée en qualité des productions.

Il contribue également à **renforcer la cohérence des messages diffusés** par la Ville. En centralisant la communication institutionnelle, la collectivité s'assure d'une ligne éditoriale unifiée, d'une identité visuelle homogène et d'une prise de parole claire et cohérente, quel que soit le service porteur de l'action. Cette cohérence renforce l'image et la lisibilité de la Ville auprès des habitants, des partenaires et des médias.

Enfin, ce choix permet **une meilleure coordination des actions de communication à l'échelle de la collectivité**. Le service communication devient le point d'entrée unique pour l'ensemble des services, garantissant une planification globale des campagnes, une anticipation des besoins et une

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_149-DE

valorisation équilibrée des différents projets municipaux. Cela évite les doublons, optimise les ressources et améliore la visibilité des actions de la Ville dans leur ensemble.

Le poste de chargé de communication ainsi intégré aura désormais un périmètre élargi, non limité au champ culturel. Ses missions porteront principalement sur la planification et la coordination des actions de communication, la rédaction de contenus éditoriaux, la contribution à la stratégie numérique et la valorisation des grands événements municipaux, en lien étroit avec la direction, la graphiste et la webmestre.
Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la professionnalisation du service communication et dans une logique de transversalité au service de l'ensemble des politiques publiques de la Ville

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **24 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)

- Décide de créer un poste de chargé de communication, filière administrative, de B à A (rédacteur à attaché)
- Décide de supprimer le poste vacant de chargé de communication, rattaché au service culture, filière administrative, C à B (adjoint administratif à rédacteur principal, de 1ère classe)

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU